



expertise-comptable & commissariat aux comptes

ACMPSM

Siège social : CHU-GHSR, Pôle de Santé Mentale, BP 350 97448 Saint-Pierre
cedex 97410 SAINT-PIERRE
SIREN 817 482 953

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2025

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES



Société d'Expertise-Comptable et de Commissariat aux Comptes - SAS au capital de 100.000 euros. RCS de Saint-Denis : B 429 046 584
Siège Social : 149, rue Jules Auber - 97400 Saint-Denis - Réunion - Tél. : 0262 21 66 11 - Fax : 0262 41 06 49 - www.dedriche.com



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

A l'assemblée générale de l'ACMPSM

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ACMPSM relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-80 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne :

- La réalité des produits de subventions, par rapprochement à la convention et aux sommes encaissées
- La réalité des autres achats et charges externes, par rapprochement par sondages aux factures et décaissements.
- L'existence des disponibilités en caisse, validée par inventaire physique.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Trésorière principale.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.

Fait à SAINT-DENIS, le 17 juin 2026

Cabinet SAS DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES

Le commissaire aux comptes

Janick Bedier

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES S.A.S
Commissariat aux Comptes
149 Rue Jules Auber 97400 Saint Denis
Tél : 0262 21 66 11 - Email : audit@dedriche.com



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



BILAN ACTIF

ASSO AGIR COOPERER MOBILISER P

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	1 620	1 620				
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				6,67		8,89
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...	28 067	26 271	1 796		1 231	
Autres immobilisations corporelles	51 812	43 491	8 321		13 035	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				0,31		0,29
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	473		473		473	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	81 973	71 383	10 590	6,98	14 739	9,19
Stocks et en-cours						
Créances				2,50		0,85
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	100		100			
Créances reçues par legs ou donations		1 961	-1 961		-1 961	
Autres créances	1 961		1 961		2 725	
Charges constatées d'avance	3 696		3 696		608	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	137 259		137 259	90,51	144 338	89,96
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	143 017	1 961	141 055	93,02	145 709	90,81
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	224 989	73 344	151 645	100	160 448	100

Document annexé au rapport
du commissaire aux comptes
DEDRICHE BÉDIER & ASSOCIÉS S.A.S.



BILAN PASSIF

ASSO AGIR COOPERER MOBILISER P

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		112,47		106,30
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires	170 553		170 553	
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	-58 763	-38,75	-28 269	-17,62
Excédent ou déficit de l'exercice	-13 766	-9,08	-30 494	-19,01
Situation nette (sous-total)	98 024	64,64	111 789	69,67
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	98 024	64,64	111 789	69,67
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	41 831	27,58	38 541	24,02
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	41 831	27,58	38 541	24,02
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	156	0,10		
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	11 635	7,67	10 017	6,24
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			100	0,06
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (IV)	11 790	7,78	10 117	6,31
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	151 645	100	160 448	100



COMPTE DE RÉSULTAT

ASSO AGIR COOPERER MOBILISER P

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	6 200	5 180	1 020	19,69
<i>dont parrainages</i>	1 900	1 480	420	28,38
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	241 835	240 462	1 373	0,57
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		559	-559	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés	38 541	29 015	9 526	32,83
Autres produits	161	147	15	9,91
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	286 737	275 362	11 375	4,13
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	254 030	272 640	-18 610	-6,83
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires				
Cotisations sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 500	5 280	220	4,16
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immob. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés	41 831	30 041	11 790	39,25
Autres charges	437	223	214	96,20
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	301 798	308 183	-6 385	-2,07
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-15 061	-32 821	17 760	54,11

Document annexé au rapport
du commissaire aux comptes
DEDRICHE BEDIER & ASSOCIÉS S.A.S.



COMPTE DE RÉSULTAT

ASSO AGIR COOPERER MOBILISER P

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur en %	
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 295	2 227	-932	-41,83
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 295	2 227	-932	-41,83
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	1 295	2 227	-932	-41,83
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-13 766	-30 594	16 828	55,01
Produits exceptionnels (V)		100	-100	-100,00
Charges exceptionnelles (VI)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		100	-100	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	288 032	277 689	10 343	3,72
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	301 798	308 183	-6 385	-2,07
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-13 766	-30 494	16 728	54,86
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	-13 766	-30 494	16 728	54,86

Annexe



SOMMAIRE DE L'ANNEXE

ASSO AGIR COOPERER MOBILISER P

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Choix
Faits caractéristiques	Produite
Règles et méthodes comptables	Produite
Tableau des immobilisations	Produite
Tableau des amortissements	Produite
Etat des échéances des créances	Produite
Suivi des fonds dédiés	Produite
Etat des échéances des dettes	Produite
Comptes de régularisation passif	Produite
Honoraires CAC	Produite

Document annexé au rapport
du commissaire aux comptes
DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES S.A.S.



RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSO AGIR COOPERER MOBILISER P

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 151 645,14 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -13 765,75 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 17/06/2026.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Objet de l'association :

L'ACMPSP a pour but de financer les activités et outils thérapeutiques des services du Pôle de Santé Mentale du CHU de La Réunion, GHSR, dans le cadre des soins, de la prévention, de la réadaptation et de la réhabilitation des patients. Ces activités et outils sont soumis à la validation du médecin et du cadre de soins responsables de la démarche thérapeutique, qui sont garants de sa bonne exécution.

Les ressources de l'ACMPSP proviennent essentiellement des subventions du CHU et de sa mise à disposition de moyens matériels et humains.

Toute activité concernant l'ACMPSP exercée par le personnel du Pôle de Santé Mentale du CHUGHSR se fait pendant les heures de travail de chaque agent.

Nature et évaluation des contributions volontaires :

Par convention le GHSR met à disposition de l'ACMPSP les personnels du service ainsi que les locaux et équipements nécessaires à son activité.

Ces contributions n'ont pas été évaluées.

Subvention exploitation CHU 2025 : Montant de 241 834,50 euros.

Information particulière facilitant la compréhension des comptes : Une provision pour vol de caisse a été constatée pour un montant de 1 961,38 euros dans la prolongation d'un dépôt de plainte en date du 30/11/2023 consécutif à la constatation de perte de caisse à l'occasion d'une sortie thérapeutique. Cette provision est maintenue aux comptes 2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières



RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSO AGIR COOPERER MOBILISER P

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées et le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Logiciels	2	
Matériel		2 à 5
Installations générales	10	
Matériel informatique		1 à 3
Mobilier		2 à 5

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations financières éligibles.

STOCKS

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSO AGIR COOPERER MOBILISER P

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Conformément au règlement comptable CRC 99-01, une information qualitative est donnée sur les contributions volontaires, l'entité ayant rencontré des difficultés pour les évaluer.

Document annexé au rapport
du commissaire aux comptes
DEDRICHE BÉDIER & ASSOCIÉS S.A.S.



ETAT DES IMMOBILISATIONS

ASSO AGIR COOPERER MOBILISER P

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	1 620		
TOTAL	1 620		
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	26 717		1 351
Installations générales, agencements et aménagements divers	19 918		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	31 894		
TOTAL	78 529		1 351
Immobilisations financières			
Prêts et autres immobilisations financières	473		
TOTAL	473		
TOTAL GENERAL	80 622		1 351

Document annexé au rapport
du commissaire aux comptes
DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES S.A.S.



ETAT DES IMMOBILISATIONS

ASSO AGIR COOPERER MOBILISER P

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			1 620	
TOTAL			1 620	
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			28 067	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			19 918	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			31 894	
TOTAL			79 880	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières			473	
TOTAL			473	
TOTAL GENERAL			81 973	

Document annexé au rapport
du commissaire aux comptes
DEDRICHE BÉDIER & ASSOCIÉS S.A.S.



ETAT DES AMORTISSEMENTS

ASSO AGIR COOPERER MOBILISER P

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

TABEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			1 620			1 620
TOTAL			1 620			1 620
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels			25 486	785		26 271
Inst. générales, agencs divers			13 362	1 992		15 354
Matériel de bureau, informatique			25 415	2 723		28 138
TOTAL			64 263	5 500		69 763
TOTAL GENERAL			65 883	5 500		71 383

Document annexé au rapport
du commissaire aux comptes
DÉDRICHE BÉDIER & ASSOCIÉS S.A.S.



ETAT DES CRÉANCES

ASSO AGIR COOPERER MOBILISER P

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	473		473
Actif circulant			
Autres créances clients	100	100	
Débiteurs divers	1 961	1 961	
Charges constatées d'avance	3 696	3 696	
TOTAL	6 230	5 757	473

Document annexé au rapport
du commissaire aux comptes
FIDECOREX & ASSOCIES S.A.S.

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

ASSO AGIR COOPERER MOBILISER P

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation		Transfert	À la clôture de l'exercice	
			montant global	dont remboursement		montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
SUBVENTION D'EXPLOITATION CHU	30 041		30 041			8 500	
SUBV FONDS CHU SANTE SOLIDR 2023	8 500	33 331				33 331	
SUBVENTION D'EXPLOITATION CHU							
TOTAL	38 541	33 331	30 041			41 831	

Document annexé au rapport
du commissaire aux comptes
DEDRICHE PEDIER & ASSOCIES S.A.S.



ETAT DES DETTES

ASSO AGIR COOPERER MOBILISER P

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	156	156		
Fournisseurs et comptes rattachés	11 635	11 635		
TOTAL	11 790	11 790		

Document annexé au rapport
du commissaire aux comptes
DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES S.A.S.



COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

ASSO AGIR COOPERER MOBILISER P

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 626
TOTAL	7 626

Document annexé au rapport
du commissaire aux comptes
DELONCHIE BEDIER & ASSOCIÉS S.A.S.



HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ASSO AGIR COOPERER MOBILISER P

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	4 644	4 557
TOTAL	4 644	4 557

Document annexé au rapport
du commissaire aux comptes
FIDECOREX & ASSOCIES S.A.S.



ASSO AGIR COOPERER MOBILISER P

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

Suivi des subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N- 1
CHU DE LA REUNION	EXPLOITATION	241 834,50	241 834,50			
TOTAL		241 834,50	241 834,50	0,00	0,00	0,00

Document annexé au rapport
du commissaire aux comptes
FIDECOREX & ASSOCIES S.A.S.